



Les homosexuels disent se sentir à l'écart des différentes offres politiques des candidats au scrutin présidentiel du 07 octobre. Dans une déclaration publiée le 25 septembre dernier, ces personnes d'un autre genre exhortent le prochain président à s'appuyer sur les lois internationales ratifiées par le Cameroun, afin que leurs droits soient protégés

Lire l'intégralité de la déclaration

Messieurs les Candidats

Nous, la communauté camerounaise réunie au sein de l'association WVAS (Women Voters And Sons), exprimons notre satisfaction de vous compter parmi les candidats qui sollicitent le suffrage universel des camerounais pour assumer leur destin au cours des sept prochaines années.

En vous souhaitant la meilleure chance de succès, nous tenons néanmoins à attirer toute votre attention sur le sort d'une partie non négligeable de l'électorat dont vous sollicitez les voix. Il s'agit de cette partie des minorités sexuelles que sont des personnes LGBTI.

Dans le monde, elles constituent entre 10 et 12% de la population. Le Cameroun, notre cher et

beau pays ne fait pas exception. Leurs voix comptent aussi pour vous. Ils ne méritent donc pas l'exclusion dont ils sont victimes ici malgré les dispositions prises et implémentées sous d'autres cieux pour les protéger au même titre que les autres compatriotes.

Messieurs les Candidats,

L'heure est venue pour le Cameroun de sortir des cavernes moyenâgeuses pour adopter et appliquer les traités, conventions et autres instruments régionaux et internationaux dûment ratifiés par le Cameroun et très au-dessus des lois nationales que s'est donné notre pays.

On ne peut pas entrer dans un monde globalisé, bénéficier des bienfaits de ces milieux et nous écarter de certaines exigences de solidarité qui s'imposent à nous. Pareille attitude ne nous fait pas avancer. Au sortir de cette élection, si vous êtes élu, vous serez appelé à prêter serment sur la Constitution nationale certes, devant les corps constitués nationaux, mais aussi devant un parterre de représentants de la communauté internationale avec ses diplomates. Dans son préambule, la loi fondamentale camerounaise proclame que : « l'être humain, sans discrimination de race, de religion, de sexe, de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ».

Parmi ces droits, figure en bonne place le droit à la vie, le droit à la vie privée, le droit à la santé, etc. Elle affirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et toutes les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées, etc.

Permettez-nous de vous rappeler cette sortie du Premier Président de la Cour Suprême du Cameroun lors de l'audience solennelle de la rentrée de cette auguste cour en 2012. Interpellant ceux qui ont pour mission d'appliquer la loi, le Premier Président de la Cour Suprême a dit : « en marge du contrôle de constitutionnalité, le juge national peut écarter une loi devenue caduque pour faire respecter les engagements qui s'imposent à l'Etat qui a ratifié une convention internationale.

C'est le sens des arrêts Jacques Vabre, Nicolo et Omaïs Kassim rendus respectivement par la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat français et la Cour Suprême du Cameroun ». Plus loin, il précise : « Si le juge ne protège pas les droits et libertés fondamentaux, qui d'autre le ferait dans une société civilisée ?

L'activité du juge symbolise son rôle dans le combat pour la dignité humaine. Il doit en être conscient et prévoir la portée de ses décisions. Loin de plaire aux hommes, il sert l'humanité. Pour le mot de la fin, convenons avec Pascal que, si le juge échoue à protéger les libertés fondamentales, c'est qu'il a échoué en tout. Peu importe les obstacles et les moyens ».

Voilà, Messieurs les aspirants à prendre en main et à défendre les intérêts de l'ensemble de leurs compatriotes, quelques détails de taille qui concernent une frange non négligeable de ceux-ci.

Penchez-vous-y sérieusement pour un mandat tout fait de réussite.